

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 24 novembre 1883.

Vu le mémoire du ministre par intérim des chemins de fer et canaux, en date du 23 novembre 1883, recommandant que l'arrêté du conseil rendu le 20 novembre 1883, à l'effet d'autoriser la nomination du juge Clark comme arbitre, pour le gouvernement, dans l'arbitrage devant avoir lieu avec MM. Manning, McDonald, McLaren et Cie, soit modifié par l'addition d'une disposition décrétant que nonobstant tout ce que contenu dans l'arrêté du conseil en date du 28e jour de mars 1881, le ministre des chemins de fer et canaux pourra convenir que dans le cas où le juge Clark et M. Brydges diffèrent à l'égard de la nomination d'un troisième arbitre, ce troisième arbitre pourra être nommé par un juge de la cour suprême du Canada :

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

JOHN J. MCGEE.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 20 novembre 1883.

Vu le mémoire du ministre par intérim des chemins de fer et canaux, en date du 19 novembre 1883, exposant que par arrêté du conseil en date du 28 mars 1881, autorisation a été donnée de soumettre à un arbitrage spécial les réclamations de MM. Manning, McDonald, McLaren et Cie, entrepreneurs de la section "B" du chemin de fer canadien du Pacifique,—le dit arbitrage devant être accordé lorsque le gouvernement pourra juger les travaux suffisamment avancés pour le justifier d'en agir ainsi ;

Le ministre représentant que le 17 courant les entrepreneurs ont demandé cet arbitrage et nommé M. C. J. Brydges leur arbitre.

Et le ministre recommandant qu'il soit procédé à cet arbitrage, et qu'autorisation soit donnée de nommer le juge Clark, de Cobourg, pour représenter le gouvernement.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

JOHN J. MCGEE.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 24 novembre 1883.

Vu le mémoire du ministre par intérim des chemins de fer et canaux, en date du 23 novembre 1883, recommandant que l'arrêté du conseil rendu le 20 novembre 1883, à l'effet d'autoriser la nomination du juge Clark comme arbitre, pour le gouvernement, dans l'arbitrage devant avoir lieu avec MM. Manning, McDonald, McLaren et Cie, soit modifié par l'addition d'une disposition décrétant que nonobstant tout ce que contenu dans l'arrêté du conseil en date du 28e jour de mars 1881, le ministre des chemins de fer et canaux pourra convenir que dans le cas où le juge Clark et M. Brydges diffèrent à l'égard de la nomination d'un troisième arbitre, ce troisième arbitre pourra être nommé par un juge de la cour Suprême du Canada :—

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

JOHN J. MCGEE.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.